Urbanisme

URBANISME

Avant d'engager des travaux sur votre terrain ou habitation, il est nécessaire de s'informer sur les démarches obligatoires à entreprendre.
Les administrés sont également invités à prendre connaissance de la réglementation du PLU (Plan Local d'Urbanisme) et des dispositions du PPRI (Plan Prévention du Risque Inondation) pour les parcelles concernées.

Pour tout renseignement concernant l'urbanisme, contacter les services de la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture, consulter le site Service Public et/ou le guichet unique de la communauté de communes : https://sigads.cc-montesquieu.fr/guichet-unique

La communauté de communes a créé des guides pour aider les usagers dans leurs démarches liées à l'urbanisme : voir les guides

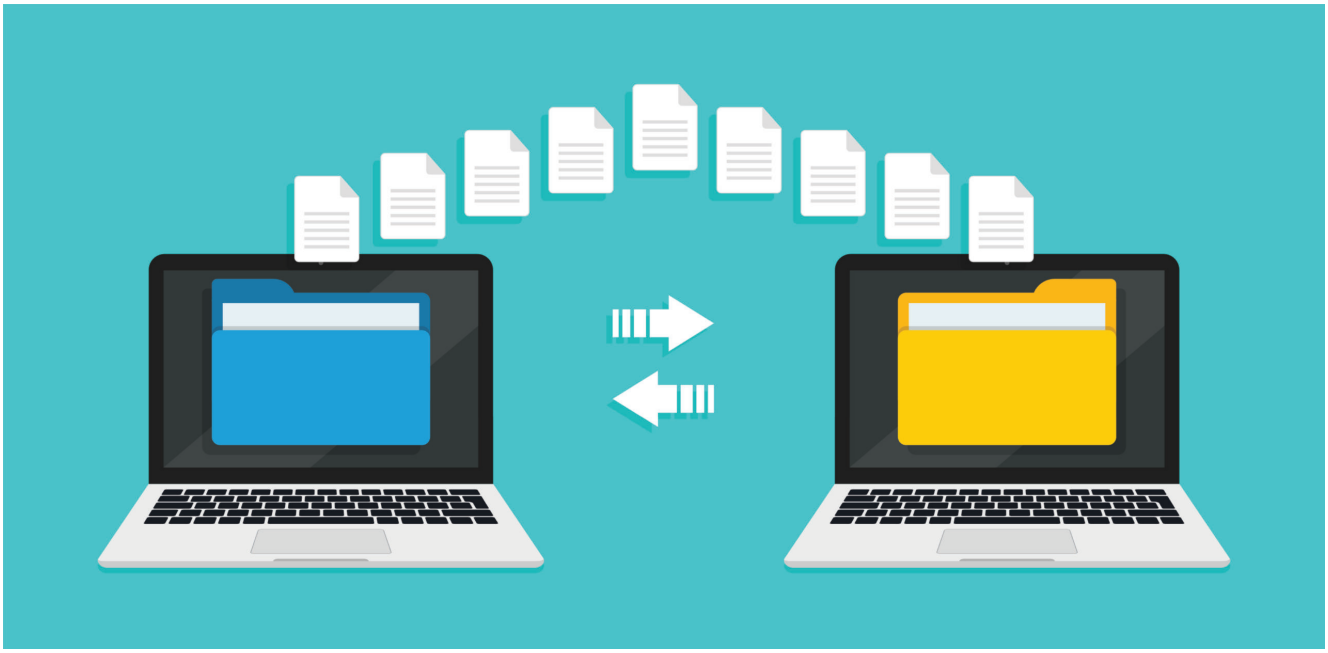

Service : dématérialisation des autorisations d'urbanisme

Il est possible de déposer les dossiers d'autorisation d'urbanisme par voie dématérialisée. Il faut, au préalable, créer un compte : https://sigads.cc-montesquieu.fr/guichet-unique
Les personnes qui le souhaitent ont toujours la possibilité de déposer leurs dossiers à l'accueil de la mairie.

Les étapes :

1. Je crée un compte sur https://sigads.cc-montesquieu.fr/guichet-unique
   Je consulte la rubrique « Quel dossier pour mon projet? » afin de savoir quel dossier déposer : déclaration préalable (DP), permis de construire (PC), permis d'aménager (PA) en fonction des travaux prévus
2. Je complète toutes les rubriques, je numérise chaque document (plan de coupe, plan de masse, notice, photos, etc.) en format pdf et je les nomme
3. Les services de la mairie vont étudier ma demande avant de la transférer au service instructeur de la communauté

de communes qui vérifiera si mon projet est conforme aux différents règlements en vigueur sur le territoire (PLU (plan local d'urbanisme, PPRI (plan de prévention du risque inondation)…).

4. À l'issue de l'instruction, les services de la CCM font une proposition au maire pour accorder ou refuser la demande. Un dossier complet signé me sera ensuite transmis.
   Attention : des pièces complémentaires peuvent être demandées interrompant ainsi les délais d'instruction.

Les démarches à accomplir

Certificat d'urbanisme
Permis de construire
Déclaration préalable de travaux
Consultation du cadastre

Le Plan de Prévention du Risque Inondation

Beautiran est soumise à un Plan de Prévention du Risque Inondation.

Le PPRI

Le Plan Local d'Urbanisme de Beautiran

Plan Local d'Urbanisme

Les risques majeurs avec le Dicrim

Télécharger le Dicrim de Beautiran qui informe les habitants sur les risques majeurs identifiés concernant la commune.

Le Dicrim

Affichage légal

Consulter les déclarations d’urbanisme.

Affichage légal

Les arrêtés municipaux

Voir la liste des arrêtés municipaux pris concernant la voirie :

Arrêtés municipaux

Besoin de renseignements ?

Poser une question

Prendre rendez-vous avec l’élu

Toutes les démarches

L’actualité de ma commune